



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PÔLE RESSOURCES – SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

AVENANT N°4 AU MARCHÉ N° 2024M005 : FOURNITURE DE CARBURANTS, D'ADDITIF, DE LUBRIFIANTS ET DE PRESTATIONS ASSOCIÉES POUR L'ENSEMBLE DES VÉHICULES ET ENGINES DE LA DOMITIENNE - LOT N°4 : FOURNITURE DE FLUIDES CONSOMMABLES, HUILES MOTEUR, HUILES HYDRAULIQUES, HUILES DE TRANSMISSION, ET GRAISSES

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 22.120.1 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n° 23.107.1 du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 portant approbation du lancement d'une consultation pour la fourniture de carburant et autorisation de signature des marchés à intervenir ;

Vu le marché conclu pour la fourniture de fluides consommables, huiles moteur, huiles hydrauliques, huiles de transmission et graisses avec la SAS YORK le 7 mars 2024 ;

Vu le projet d'avenant n°4 ci-annexé ;

Considérant que, dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour signer les marchés publics passés en procédure adaptée ainsi que tous les avenants, indépendamment de leur procédure de passation ;

Considérant que, par délibération n° 23.107.1 en date du 26 septembre 2023, le Conseil communautaire a autorisé le Président à lancer une procédure de consultation sous le régime de l'appel d'offres ouvert en vue de conclure un accord-cadre, d'une durée de 4 ans maximum, pour la fourniture de carburant et à signer les marchés à intervenir avec les attributaires ; que le lot n°4 « fourniture de fluides consommables, huiles moteur, huiles hydrauliques, huiles de transmission et graisses » de ladite consultation a été attribué à la SAS YORK, dont le siège social est situé 1394 avenue de Draguignan, ZI de Toulon Est, BP 90135, 83088 TOULON CEDEX 9 ; que le marché a été signé le 7 mars 2024 avec ladite société pour un montant maximum annuel de 6 000 € HT ;

Considérant que l'indice de révision INSEE 001764108 prévu à l'article 5.1 du CCAP a été arrêté en décembre 2025, sans qu'une série de remplacement ne soit indiquée ;

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer cet indice par l'indice INSEE suivant : prix d'importation de produits industriels – CPF 10.41 – Huiles et graisses – Toutes zones – Base 2021 – Données mensuelles brutes – Identifiant 010765111 ;

Considérant que cette modification, non substantielle, est autorisée par l'article R2194-7 du Code de la commande publique ;

Considérant que cet avenant n°4 n'aura pas d'incidence financière ;

I. APPROUVE le projet d'avenant n°4 au marché n°2024M005 – Fourniture de carburants, d'additif, de lubrifiants et de prestations associées pour l'ensemble des véhicules et engins de la domitienne - lot n°4 : fourniture de fluides consommables, huiles moteur, huiles hydrauliques, huiles de transmission, et graisses ci-annexé à conclure avec le titulaire dudit marché.

II. DÉCIDE de signer l'avenant à intervenir.

III. RENDRA COMPTE de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

V. CHARGE le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le **31 MARS 2026**

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le **01 AVR. 2026**

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **01 AVR. 2026**

Décision présentée au Conseil communautaire du